

## Module Orientation – Préparation aux concours des formations socio-éducatives

### Modalités d'inscription

Le module est **ouvert à tous les candidats** aux épreuves de sélection pour l'entrée dans les formations socio-éducatives du niveau 5 au niveau 3.

Un dossier d'inscription est disponible auprès du secrétariat ou sur le site Internet de POLARIS Formation. Dates limite d'envoi du dossier d'inscription : **15 septembre 2018**

Une convention sera établie entre le candidat et l'établissement de formation.

### Lieu de la formation

POLARIS Formation, site d'Isle : 2, rue du Buisson à Isle - 87170

Les stagiaires du module « orientation - préparation aux concours » auront accès aux différents espaces de l'établissement :

- espaces restauration,
- centre de documentation (ouvrages et revues professionnelles, textes officiels, documents numériques, accès à Cairn),
- réseau Internet.

### Modalités de paiement

Autofinancement

Le coût de cette formation est de 1600 € net de taxes, dont

- 400 € de droits d'inscription
- 1200 € de frais de formation pour 120 heures

En cas de désistement du candidat dans les 15 jours précédant la formation, les droits d'inscription resteront acquis à POLARIS Formation.

### Calendrier de la formation

La formation de 120 heures s'étale sur 10 regroupements de 2 jours:

*Octobre* : pré-rentrée le mardi 9 à 14h

Lundi 15 et mardi 16

*Novembre* : lundi 5 et mardi 6, lundi 19 et mardi 20

*Décembre* : lundi 3 et mardi 4, lundi 17 et mardi 18

*Janvier* : lundi 7 et mardi 8, lundi 21 et mardi 22,

*Février* : lundi 4 et mardi 5, lundi 18 et mardi 19

*Mars* : lundi 4 et mardi 5

Ces dates concernent les préparations à tous les niveaux, sur les contenus suivants:



- Découvertes des métiers du social : 30h
- Accompagnement à l'écrit et à l'oral : 30h
- Les débats de société actuels : 30h
- Axe thématique : 30h



## Questions fréquentes

### A partir de quand est-il possible de s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes et s'achèveront le 15 septembre. La formation débute par une réunion de pré-rentrée le 9 octobre.

### Quel est le statut des personnes inscrites au module ?

Le régime du candidats dépend de son âge et de sa situation :

\* Pour les candidats en autofinancement, le module n'ouvre pas les droits au statut étudiant. La personne en formation conserve son statut (étudiant, demandeur d'emploi,...) pendant les temps de formation à POLARIS Formation. Elle fait son affaire d'une assurance individuelle accident.

\* Pour les candidats inscrits dans le cadre d'un financement par une institution (OPCA, Etablissement, Pôle Emploi, Contrat aidé, Mission Locale...) le statut sera celui de stagiaire de la formation continue.

### Le stage est-il obligatoire ?

Non c'est une option. Il est néanmoins proposé d'effectuer une mise en situation professionnelle (stage) en complément des heures de formation (avec convention entre POLARIS Formation, l'étudiant et l'établissement d'accueil). La durée et les dates du stages seront étudiées au cas par cas.

### Pourquoi le module se déroule sur deux journées tous les quinze jours ?

Ce rythme privilégie une alternance entre l'activité professionnelle du candidat et la préparation de son orientation professionnelle. Le module propose des temps de préparation à l'écrit et à l'oral des concours des formations socio-éducatives mais il propose aussi des temps de réflexion sur le projet professionnel par la confrontation avec les réalités des métiers visés.

### Quel est le temps de travail réel des candidats ?

En dehors des regroupements, le temps de travail personnel est difficile à quantifier. Néanmoins on estime que la préparation des temps de regroupement nécessite un temps équivalent de préparation (10 à 12h) chaque semaine (production d'écrits, études documentaires, investigations, préparation de présentations orales et de débats...).

### Comment seront prises en compte les nouvelles modalités de sélections des formations ES, EJE et ETS ?

L'accès à ces formations passera dès la session 2019 par Parcoursup. C'est pourquoi le module met l'accent sur l'acquisition de connaissances et d'expériences complémentaires (figurant sur un certificat de fin de formation délivré à chaque inscrit) et la réflexion sur l'orientation.

### Les candidats sont-ils certains d'être sélectionnés suite à leur participation au module de Polaris Formation ?

L'inscription et la participation au module de préparation augmente les chances de réussir les sélections. Polaris Formation met en œuvre des moyens en vue d'un résultat positif mais le module ne peut constituer l'assurance d'une réussite certaine aux sélections.

## Certification / Validation

La fin de la formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation.

## Perspectives

Passage des épreuves écrites et orales d'entrée en formation du Diplôme d'Etat :

- d'Accompagnant Educatif et Social (niveau V)
- de Moniteur éducateur, ou de Technicien de l'Intervention sociale et familiale (niveau IV)
- d'Educateur spécialisé, d'Educateur technique spécialisé, Educateur de Jeunes Enfants, Conseiller en Economie Sociale et Familiale et d'Assistant de Service Social (niveau II à compter de la session 2021)

## Lieu de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :  
2, rue du Buisson à Isle - 87170

## Contacts

- **par le site internet :**  
[www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)
- **par courriel :**  
[s.faviere@polaris-formation.fr](mailto:s.faviere@polaris-formation.fr)
- **par courrier :**  
POLARIS Formation  
2 rue du Buisson—BP n°10  
87170 ISLE
- **par téléphone :**  
05 55 12 29 92  
Responsable du pôle VAE et parcours de professionnalisation : Vincent ENRICO  
Secrétaire pédagogique : Sabine FAVIERE

